



Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Elaboration du SCoT

>>> Réunion de lancement

26 septembre 2013



Introduction

1. Présentation du bureau d'études

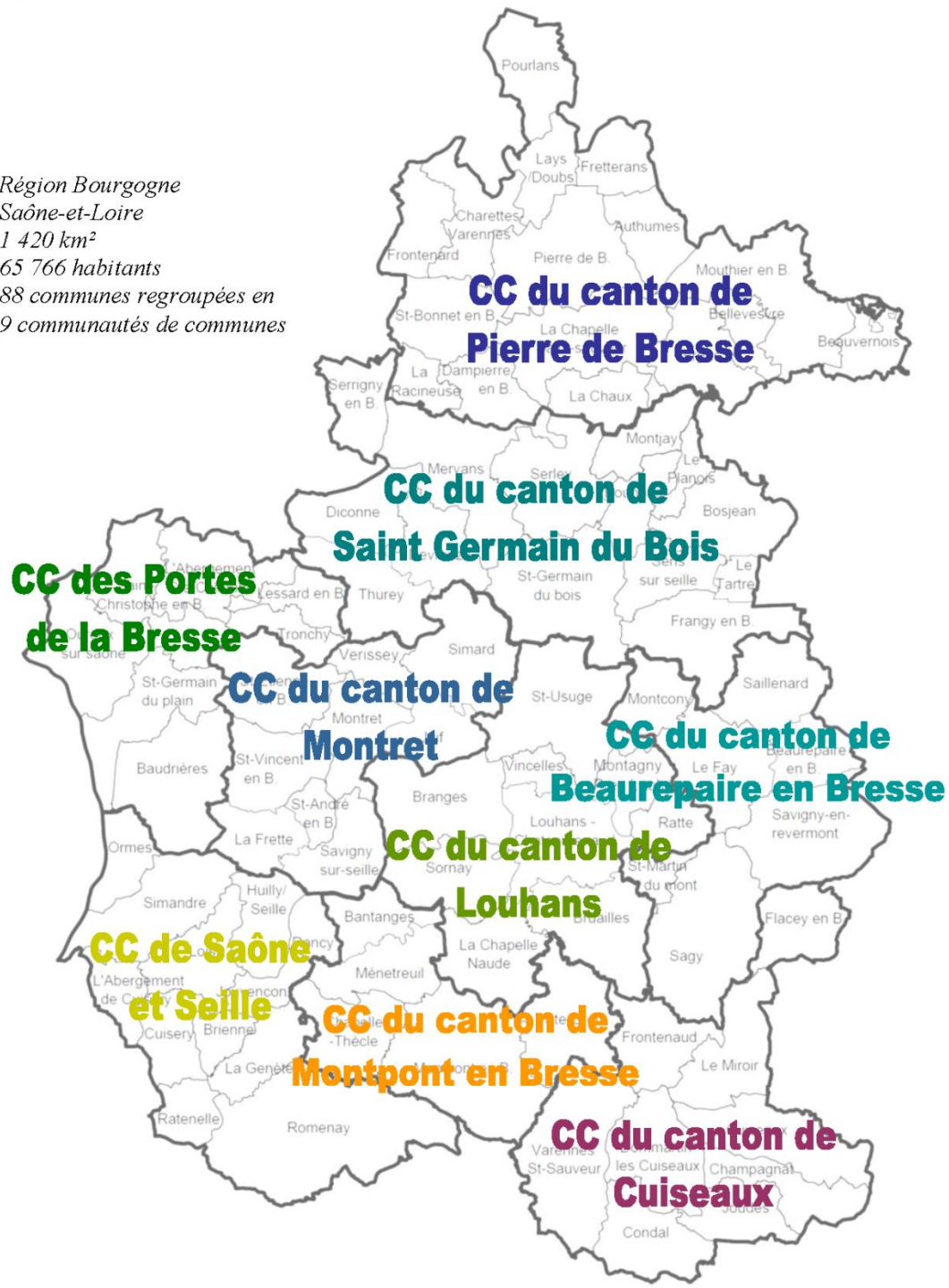
2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

5. Témoignage du SCoT Lédonien

Région Bourgogne
Saône-et-Loire
1 420 km²
65 766 habitants
88 communes regroupées en
9 communautés de communes





Introduction

1. Présentation du bureau d'études

2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

5. Témoignage du SCoT Lédonien

CITADIA L'intelligence des territoires



- Bureau d'étude et de conseil en urbanisme et en planification territoriale, créé en 1997
- 5 agences en France, près de 50 collaborateurs
- La réunion de toutes les compétences en matière d'aménagement : urbanistes, géographes, architectes, juristes, économistes, géomaticiens...
- Nos missions :
 - Urbanisme réglementaire et planification :
 - *Plans locaux d'Urbanisme (PLU)*
 - *Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)*
 - *Etudes thématiques : DAC, PLH...*
 - Urbanisme pré-opérationnel : études urbaines, ZAC, etc.

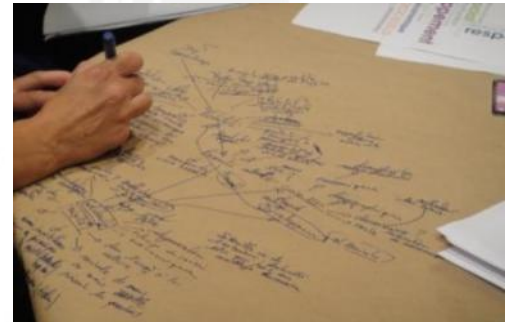
4 Agences en France



- Société de conseil en performance et évaluation environnementale des projets d'aménagements et d'urbanisme,
- 4 agences nationales dont 1 à Paris,
- Une équipe pluridisciplinaire composée d'urbanistes, environnementalistes, paysagistes, écologues, ingénieurs agronomes,
- Nos interventions :
 - réalisation du volet environnemental de PLU et SCoT :
 - *Etat initial de l'environnement dont diagnostic Trame Verte et Bleue,*
 - *Impacts sur l'environnement des scénarios urbains,*
 - *L'environnement dans le volet règlementaire...*
 - projets pré-opérationnels ou maîtrise d'œuvre urbaine sur des sites de projet variés et stratégiques : écoquartiers, ZAC, etc.
 - Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) de SCoT, de PLU et de projets pré-opérationnels



- ✓ Une agence dédiée à la **concertation et la communication** des projets de collectivités depuis 2003.
- ✓ **Des interventions sur une pluralité de projets** depuis Paris et Toulon.
- ✓ **De nombreux projets à dimension environnementale** : SCoT & PLU Grenelle, AEU®, éco-quartier, Eco-ZAC, plans climat...
- ✓ L'association de **compétences complémentaires** : politiques publiques, aménagement et urbanisme, communication, graphisme, webdesign, vidéo.
- ✓ De **très nombreuses références partagées** avec Citadia Conseil et Even Conseil

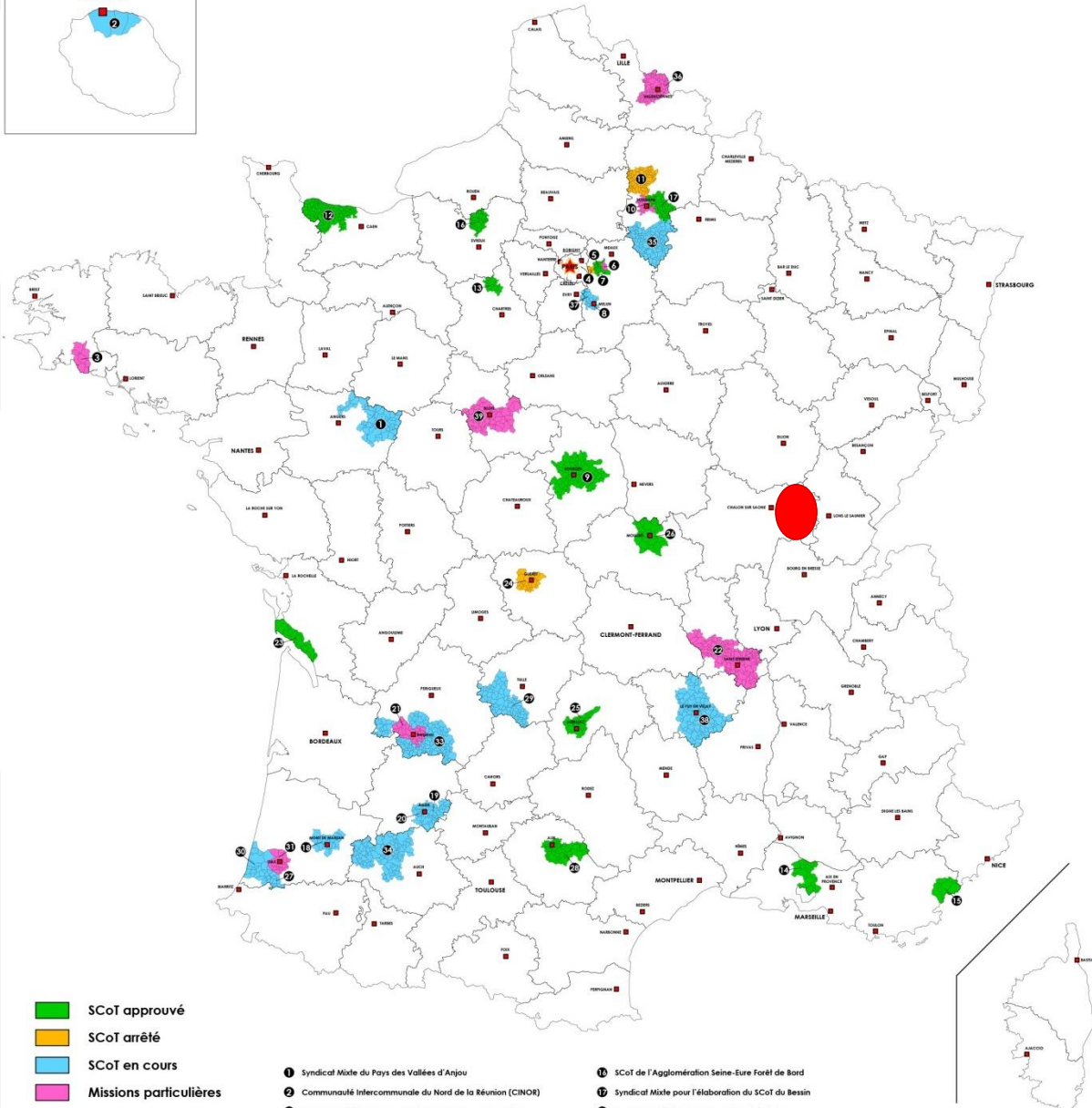
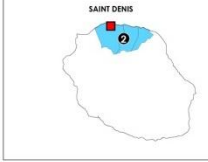




- Un cabinet d'avocats créé en 2004, qui compte 5 associés et 17 avocats collaborateurs dont l'activité est **entièrement dédiée au droit public** et en particulier au droit de l'urbanisme et de l'environnement
- Une implantation à Paris et à Bordeaux
- Une intervention pour garantir la **légalité interne** du document, comme la **légalité externe** liée à la démarche et aux procédures
- Un fonctionnement en « back office »

NOS PRINCIPALES REFERENCES COMMUNES

ILE DE LA REUNION



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET INTÉGRÉE



MANDATAIRE



CO-TRAITANT

PILOTAGE

Fabienne CELDRAN - Urbaniste Expert Pilotage stratégique



Magistrère Aménagement IFU Paris I & VIII / DESS Urbanisme, Aménagement et développement IFU Paris VIII Elle interviendra pour cette mission en qualité d'expert, aux étapes-clés de la démarche. Elle veillera également à la parfaite coordination des différents intervenants de l'équipe CITADIA / EVEN. Ses nombreuses expériences en planification permettront de mettre en perspective l'élaboration du SCoT au regard des expériences (passées ou en cours) vécues au sein d'autres territoires.

Timothée HUBSCHER - Urbaniste / Pilotage technique Expert économie, commerce, Mobilité



Master Espaces et Société (Institut d'Aménagement du Territoire d'Environnement et d'Urbanisme de Reims) Justifiant de nombreuses références en matière de Schémas de Cohérence Territoriale, il sera amené à traiter les thèmes du développement économique (activités, commerces, tourisme...) et des déplacements dans le diagnostic, le PADD et le DOO. En particulier, il interviendra sur les questions liées à la structuration du territoire, la consommation de l'espace et le DAC. Il sera le principal interlocuteur du maître d'ouvrage.

PILOTAGE

Delphine GEMON - Urbaniste, Planification environnementale - Chef de projet



Master II professionnel Aménagement et gestion des territoires, projets et procédures (IGARUN Nantes) Justifiant de nombreuses références dans le traitement des problématiques environnementales au sein de documents d'urbanisme réglementaire (SCoT, PLU), elle dirigera l'expertise environnementale tout au long de l'élaboration du SCoT et veillera à la prise en compte concrète des mesures du Grenelle de l'Environnement dans le PADD, le DOO et l'évaluation environnementale itérative. Elle sera l'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage sur le volet environnemental du SCoT.

EQUIPE D'ETUDE

Roxane BENEDETTI - Environnementaliste



Master II Gestion de l'environnement (Université de Rennes) et licence en aménagement du territoire Environnementaliste de formation, elle est spécialisée dans la gestion des ressources naturelles (eau, énergie, trame verte et bleue) ainsi que dans la prise en compte des risques et nuisances. Elle réalisera l'état initial de l'environnement, prendra part à l'écriture du PADD et à la définition de la trame verte et bleue et proposera des solutions alternatives afin de réduire les pressions du SCoT sur l'environnement. Elle participera également à l'évaluation environnementale itérative du SCoT et à l'élaboration des indicateurs de suivi.

Elodie GASCHET - Paysagiste



Ingénieur agronome / Ingénieur paysagiste (Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux / Ecole Nationale de l'Horticulture et du Paysage d'Angers) Paysagiste, intervenant tant à l'échelle de territoires élargis qu'à l'échelle des projets urbains, elle prendra spécifiquement en charge la dimension paysagère du SCoT tout au long de la mission. Ses qualités d'ingénieur agronome lui permettront également de veiller à la bonne intégration des enjeux agricoles dans toutes les phases de l'élaboration du SCoT.

EQUIPE D'ETUDE

Simon GOUDIARD - Urbaniste / Expert habitat, logement, foncier



Magistrère d'Aménagement et d'Urbanisme (Paris I Sorbonne) / Mastère spécialisé Management Urbain, Environnement et Services (ESSEC) Chargé des questions liées à l'habitat au sein de l'agence, il réalisera l'état des lieux sur les thèmes liés, à l'habitat et au logement, il interviendra également lors de l'élaboration des scénarios notamment pour donner son éclairage sur les hypothèses liées à l'habitat. Il élaborera en lien avec Timothée HUBSCHER le DOO sur les questions d'habitat.

Nicolas GENAILLE Architecte / Urbaniste



Master en Urbanisme (Institut d'Urbanisme de Paris) Master en Architecture (Ecole d'Architecture de Saint-Etienne) Chargé des domaines du patrimoine bâti, de la morphologie bâtie et des densités, il traitera ces aspects dans le diagnostic et le PADD, et interviendra en phase DOO pour la traduction réglementaire des objectifs sur les questions de formes urbaines.

GÉOMATIQUE & CARTOGRAPHIE

Mélaine PICHARD - Cartographe / Géomaticienne



MASTER 2 Géomatique, Géomarketing et Multimédia (Université Paris 8) Intervenant référent de Citadia concernant la production graphique et la mise en image des projets, elle sera chargée de la production des supports cartographiques dans un format compatible avec les logiciels du Maître d'Ouvrage. Dotée d'une formation de géomaticienne, elle dispose des compétences requises pour la tenue d'un SIG.

Jonas FROSSARD - Chef de projets Concertation



Magistrère Urbanisme Paris 1 / Master 2 Pro Image et Société Université Evry Val d'Essonne Il interviendra en appui du reste de l'équipe pour les outils d'information et de concertation.

Elise ROLANDO - Graphiste-Maquettiste



DUT Information Communication option Publicité UNICAEN / CSP d'infographie Pao & CSP de Webdesign Multimédia MIM Graphic Design Rennes Elle prendra en charge le maquettage des documents d'information (lettres, affiches, supports de concertation...).



CO-TRAITANT

Laurent FERIGNAC - Avocat associé référent



Institut de droit public des affaires DESS contentieux de droit public (Paris I Panthéon Sorbonne) DEA droit public (Paris I Panthéon Sorbonne) Expert depuis plus de 15 ans auprès des communes pour les assister et les conseiller à l'occasion de l'élaboration ou de la mise en révision de documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, etc.), il supervisera la mission menée pour le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

Audrey LEBEAU - Avocate

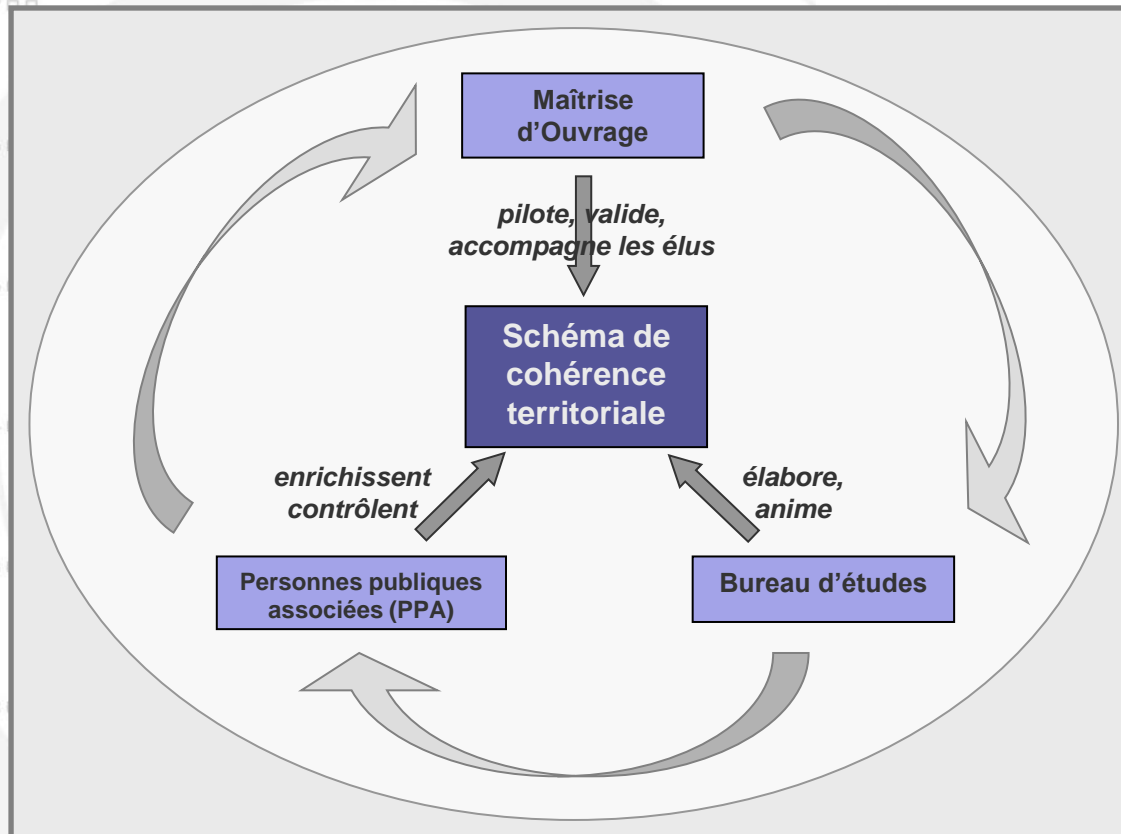


Institut de droit public des affaires DESS droit des affaires - gestion publique (Jean Moulin Lyon III) Justifiant d'une grande expérience en matière de procédure d'élaboration, de révision et de modification des SCOT et des PLU, son intervention portera sur la sécurisation juridique des différents documents devant composer le SCOT (PADD, rapport de présentation, document d'orientations et d'objectifs, annexes). Elle assistera également le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne lors du bilan de la concertation ainsi que sur les modifications susceptibles d'être apportées à la suite de l'enquête publique. Elle procédera également à une vérification de la régularité juridique des délibérations et de leurs mesures de publicité prises dans le cadre de la procédure.



CO-TRAITANT

UNE COMPLEMENTARITE ENTRE BUREAU D'ETUDES, MAITRISE D'OUVRAGE ET DDT





Introduction

1. Présentation du bureau d'études

2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

5. Témoignage du SCoT Lédonien

Qu'est ce que le SCoT ?

Un **schéma...** = un **document prospectif** qui fixe les grandes orientations pour les 10 à 20 ans à venir et donne un cadre aux documents d'urbanisme

...de **cohérence...** = qui prend en compte et **articule toutes les problématiques de l'aménagement** du territoire (environnement, paysage, habitat, économie, déplacements, équipements...)

... **territoriale** = à l'échelle d'un **territoire de projet cohérent** ("d'un seul tenant et sans enclave")

Qu'est ce que le SCoT ?

Le SCoT n'est pas un « super PLU » :

Il ne peut pas déterminer l'utilisation du sol à la parcelle à deux exceptions près :

- la délimitation des espaces à protéger
- la délimitation des Zones d'aménagement commercial (ZACom)

Exemple de Schéma Directeur
adopté avant 2000

**La carte de destination des
sols disparaît dans les SCoT**



Les 3 principes du développement durable

- ❖ Le principe d'**équilibre** entre les espaces, suivant un principe de **consommation limitée des espaces** et de qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville
- ❖ Le principe de **diversité des fonctions urbaines** et de **mixité sociale**
- ❖ Le principe d'un **urbanisme respectueux de l'environnement**

Les conséquences du Grenelle

- ❖ **Un SCoT renforcé**, document pivot stratégique, de cohérence et de référence
- ❖ **De nouveaux objectifs pour la planification :**
 - Lutter contre l'étalement urbain
 - Contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique
 - Prendre en compte la biodiversité
 - Anticiper l'aménagement opérationnel durable
 - Organiser l'aménagement commercial

Hiérarchie des normes

Compatibilité avec

- Les PIG, les OIN, les DTA
- Les chartes des Pays et des parcs naturels
- les directives de protection et de mise en valeur des paysages
- Les SDAGE et les SAGE
- Les plans de gestion des risques

Prise en compte des

- programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics
- SRCE (schéma régional de cohérence écologique)
- SRCAE (climat, air, énergie)
- PCET (plans climat-énergie territoriaux)

SCoT

Le SCoT impose ses orientations (principe de compatibilité)

- **Documents de planification sectorielle** (PLH, PDU, schéma de développement commercial)
- **Documents d'urbanisme** (PLU, carte communale, PSMV)
- **Périmètres de protection** et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Certaines opérations

- ZAD, ZAC, lotissements
- Constructions > 5 000m² de surface de plancher
- ...

→ Dans un délai maximal de 6 ans à compter de l'approbation du SCoT, celui-ci doit faire l'objet d'un bilan (obligatoire).



Introduction

1. Présentation du bureau d'études

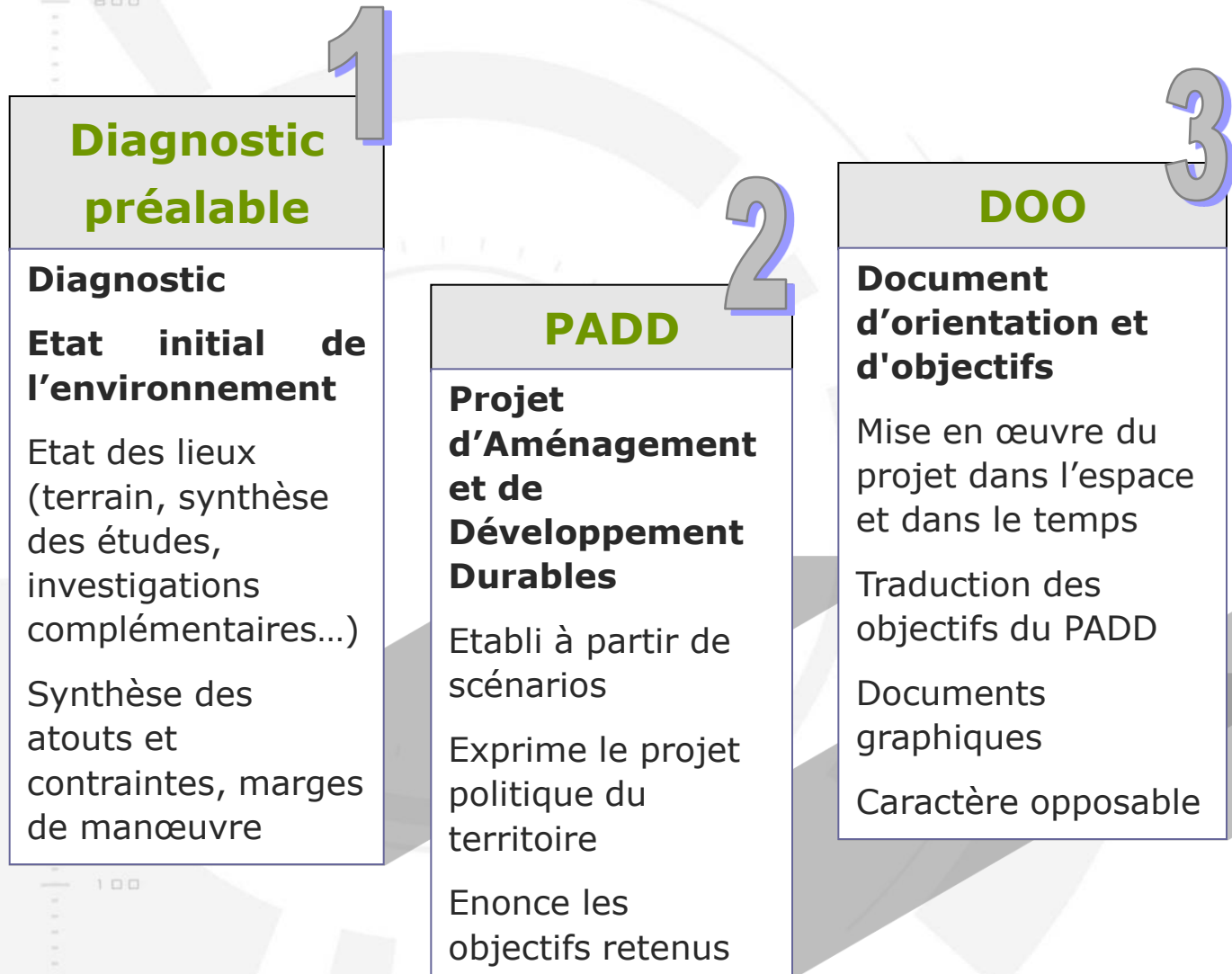
2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

5. Témoignage du SCoT Lédonien

Le contenu du SCoT



LES INSTANCES DE TRAVAIL

Associer les élus
à la démarche

Les conférences EPCI

Les séminaires

Associer les
partenaires
institutionnels

**Les conférences
partenariales**

Les Forums Inter-SCoT

Informer et
concerter la
population

Les réunions publiques

Les Expositions

Les ateliers

Ateliers thématiques
en phase diagnostic
Ateliers de simulations
en phase DOO

**Les outils de
communication**

Phase 1 : Réalisation du rapport de présentation - 6 mois

Objectif :

Disposer d'un diagnostic territorial et d'un l'état initial de l'environnement stratégiques permettant d'alimenter la réflexion prospective et de définir un PADD

Moyens :

- Capitalisation des données déjà existantes et prises en compte des études déjà menées
- Visites de terrains
- Entretiens stratégiques et entretiens personnes ressources

Thématiques à aborder :

Diagnostic territorial

- Démographie / habitat
- Economie / Agriculture
- Commerce (Document d'Aménagement Commercial)
- Consommation de l'espace
- Transports / Déplacements
- Equipements

Etat initial de l'environnement

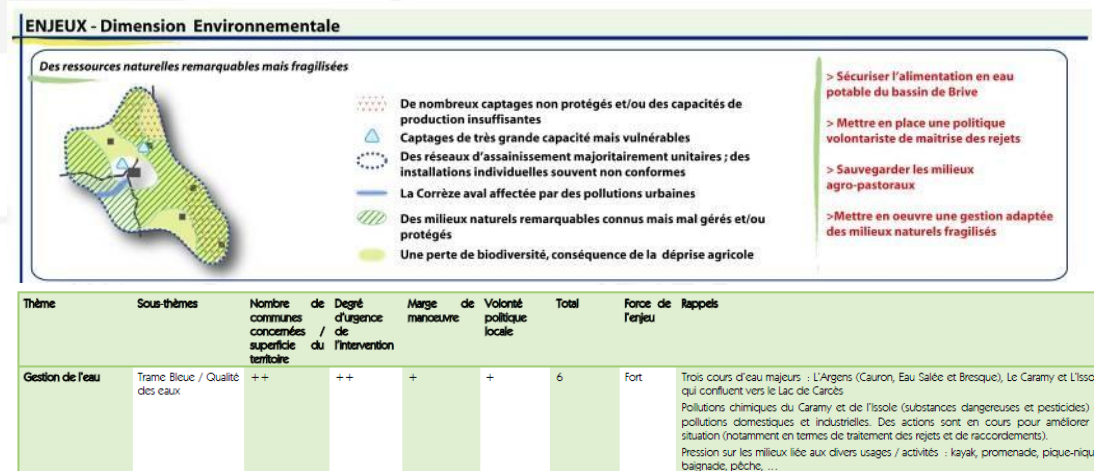
- Air, énergie, climat
- Paysage et patrimoine
- Trame verte et bleue
- La gestion de l'eau
- Déchets
- Les risques et leur prévention

Evaluation
environnementale



Phase 1 : Réalisation du rapport de présentation - 6 mois

Un travail de synthèse et de hiérarchisation des enjeux :



Un SCoT pour le territoire fait par ses élus :

- 1 réunion de lancement
- 3 comités techniques
- 3 ateliers thématiques
- 5 conférences EPCI (regroupement de 2 EPCI)
- 1 comité de pilotage de validation
- 1 conférence partenariale
- 1 Forum InterSCoT
- 1 réunion publique
- 1 Conseil syndical d'approbation du diagnostic

17 réunions sur une durée de 6 mois



Phase 2 : Définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) - 8 mois

Objectif :

Assister les acteurs locaux du territoire dans la définition et la formulation du projet politique pour le territoire, sur la base d'outils d'aide à la décision

2 étapes :

Elaboration des scénarios de développement

- Détermination du point mort
- Définition d'un scénario « au fil de l'eau »
- Elaboration de 2 autres scénarios :
 - Scénario impliqué
 - Scénario engagé

Evaluation environnementale itérative

Ecriture du PADD

Il s'écrira sur la base d'un séminaire prospectif
Il définira des grands axes d'actions pour le territoire et pour leurs habitants

Des objectifs seront formalisés pour l'ensemble des thématiques de l'aménagement du territoire et des thématiques environnementales

Il s'agit de la feuille de route du SCoT qui sera traduite réglementairement dans le DOO

Phase 2 : Définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) - 8 mois

Un SCoT pour le territoire fait par ses élus :

- 4 comités techniques
- 1 séminaire prospectif comprenant 4 ateliers de travail thématiques
- 5 conférences EPCI (regroupement de 2 EPCI)
- 1 comité de pilotage de validation
- 1 réunion publique
- 1 conférence partenariale
- 1 Conseil syndical de débat du PADD

14 réunions sur une
durée de 8 mois



Phase 3 : Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) - 7 mois

Objectif :

Traduire réglementairement le projet politique des élus (PADD) - Ce document est directement opposable aux PLU et PLH

Les éléments constitutifs du DOO :

- Des objectifs chiffrés en matière de consommation de l'espace
- Des objectifs en matière d'urbanisation prioritaire des secteurs desservis par les transports collectifs existants ou en projet
- Les grands projets en matière d'équipements et de services à la population
- Les moyens d'engager la transition énergétique en cohérence avec le contexte rural du territoire
- Des objectifs relatifs à l'offre de nouveaux logements, en lien avec le scénario et les objectifs en matière de consommation de l'espace, et en matière d'amélioration du parc de logements
- Des objectifs de restauration de la trame verte et bleue
- Des objectifs de préservation et de la valorisation du patrimoine et des paysages
- Des objectifs en matière d'aménagement commercial (DAC)
- Des objectifs en matière d'aménagement numérique

Phase 3 : Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) - 7 mois

Un SCoT pour le territoire fait par ses élus :

- 8 comités techniques
- 2 ateliers de simulation de la compatibilité SCoT/PLU
- 9 conférences EPCI
- 1 comité de pilotage de validation
- 1 conférence partenariale
- 1 Forum InterSCoT
- 1 Conseil syndical d'approbation du DOO (le débat d'orientation aura lieu à la fin de la phase PADD)

23 réunions sur une
durée de 7 mois



Phase 4 : Mise en forme du projet, Arrêt, Enquête Publique et Approbation – 11 mois dont 6 mois de délais administratifs

Objectif :

Aboutir à un document cohérent, adapté au territoire, approuvé et opposable

Etape 1 : Mise en forme du projet et arrêt

- Justification de l'ensemble des choix du PADD et du DOO
- Justification de la limitation de la consommation de l'espace
- Formalisation de l'évaluation environnementale ←
- Rédaction du Bilan de la concertation
- Arrêt du projet de SCoT en Conseil Syndical

Transmission des documents aux PPA (délais 3 mois)
puis enquête publique (1 mois + 1 mois pour la rédaction du rapport d'enquête)

Etape 2 : Reprise du SCoT pour approbation

- Réponses aux avis PPA et aux observations émises lors de l'enquête publique
- Modification du document pour approbation
- Approbation du SCoT en Conseil Syndical

Phase 4 : Mise en forme du projet, Arrêt, Enquête Publique et Approbation – 11 mois dont 6 mois de délais administratifs

Un SCoT pour le territoire fait par ses élus :

- 1 comité technique
- 1 comité de pilotage de validation du Bilan de la concertation
- 1 conférence partenariale
- 1 réunion publique
- 2 Conseil syndical - 1 pour l'arrêt et 1 pour l'approbation



6 réunions sur une durée de 11 mois

Focus sur les outils de communication

Rendre le projet visible

- Création d'une identité graphique SCoT



Informier tout au long de l'élaboration

- Rédaction d'articles
- Conception de bulletins d'information
- Conception d'une exposition évolutive



Expliquer le dossier de SCoT approuvé

- Conception d'un « SCoT, mode d'emploi »



Calendrier d'élaboration du SCoT de la Bresse Bourguignonne

| Phasage de la mission | 2013 | | | | 2014 | | | | | | | | | | | | 2015 | | | | | | | | | | | | 2016 | |
|--|---------------|-----|-----|-----|---------------------|-----|------|-----|-----|------|-------|------|------|-----|-----|-----|---------------------|-----|------|-----|-----|------|-------|------|------|-----|-----|-----|----------------------|-----|
| | sept | oct | nov | dec | janv | fev | mars | avr | mai | juin | juill | aout | sept | oct | nov | dec | janv | fev | mars | avr | mai | juin | juill | aout | sept | oct | nov | dec | janv | fev |
| <i>Phase 1 : Etat des lieux et Diagnostic</i> | [Barre bleue] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | [Barre bleue] | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Phase 3 : Document d'orientations et d'objectifs</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | [Barre bleue] | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Phase 4 : De l'arrêt à l'Approbation du SCoT</i> | | | | | [Barre bleue] | | | | | | | | | | | | [Barre bleue] | | | | | | | | | | | | [Barre bleue] | |
| | | | | | Election Municipale | | | | | | | | | | | | Arrêt du projet | | | | | | | | | | | | Approbation du SCoT | |
| | | | | | Campagne électorale | | | | | | | | | | | | Débat d'orientation | | | | | | | | | | | | Enquête publique | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | Débat | | | | | | | | | | | | Rapport Com. Enquête | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | P P A | | | | | | | | | | | | | |



Introduction

1. Présentation du bureau d'études

2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

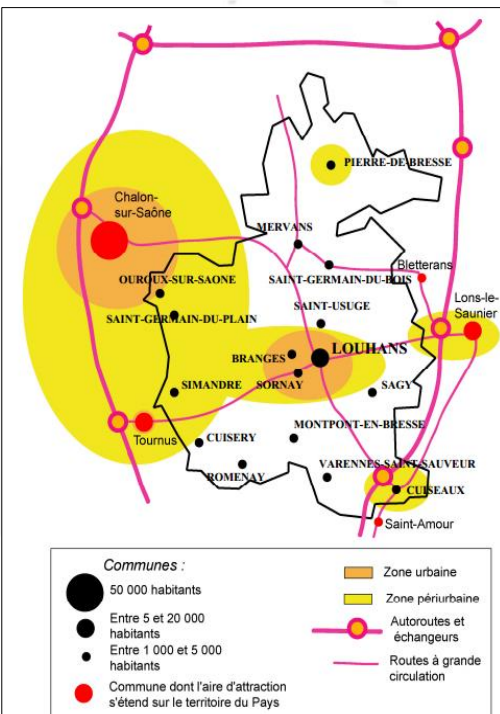
5. Témoignage du SCoT Lédonien

LE CONTEXTE TERRITORIAL



- ⇒ Un territoire de 88 communes, 9 Communautés de Communes, plus de 66 000 habitants
- ⇒ Un territoire à dominante rurale, soumis à l'influence de différents pôles extérieurs (Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier...) et structuré par quelques pôles intermédiaires et des pôles de proximité
- ⇒ Un territoire qui fait face à des enjeux majeurs

- Une bonne accessibilité par les grandes infrastructures autoroutières et ferroviaires, mais des déplacements à organiser et une nouvelle mobilité à définir (dépendance à la voiture individuelle)
- Une dynamique démographique, mais une dépendance vis-à-vis de l'agglomération chalonnaise et une population qui vieillit, donc des attentes et besoins différents à concilier, en termes de logements et d'équipements / services
- Un habitat à forte dominante individuelle, qui pose des questions en termes de diversification de l'offre (mixité sociale), de lutte contre l'étalement urbain et de banalisation de certains paysages (entrées de ville - village notamment)



LE CONTEXTE TERRITORIAL



- Une économie dynamique, mais fortement spécialisée (agro-alimentaire, plasturgie, transports) et agriculture (avec des filières d'excellence) et à conforter pour maintenir un territoire vivant
- Une filière touristique en cours de structuration et de professionnalisation, qui constitue un potentiel de diversification économique
- Un territoire qui présente une **grande richesse de milieux naturels** : des principes de restauration et de préservation de la trame verte et bleue et de la qualité de l'eau à mettre en place,
- Des **problématiques environnementales** à intégrer : performance énergétique, risques naturels
- Un **patrimoine paysager, architectural, culturel, gastronomique** à valoriser et à préserver dans une logique « d'excellence rurale »



Introduction

1. Présentation du bureau d'études

2. L'outil SCoT

3. Méthodologie pour l'élaboration du SCoT

4. Les premiers enjeux territoriaux

5. Témoignage du SCoT Lédonien



Merci de votre attention